



UNION FEDERALE DE LA SANTE PRIVEE CGT

Monsieur Thierry CHICHE

58, bis Rue de la Boétie
75008 PARIS

Montreuil, le 14 mai 2020

VG/al – 05.011

Monsieur,

Pour faire suite à la réunion du comité de groupe du 5 mai 2020, il nous semble nécessaire de vous faire un retour et d'affirmer nos positions concernant le « pillage » des compteurs des salarié.e.s depuis le début de la crise sanitaire.

Pour rappel, dès le début du confinement, le groupe ELSAN a décidé d'imposer dans ses établissements la mise en place du chômage partiel de ses salarié.e.s et a initié à travers les directions les informations/consultations obligatoires avec un certain nombre de CSE. Ce dispositif prévoyait, en plus d'une indemnité légale équivalente à 84 % du salaire net, un complément qui garantissait aux salarié.e.s le maintien de leur rémunération « *comme s'ils avaient travaillé* ». Cette mesure a été saluée par un certain nombre d'élu.e.s et de salarié.e.s, mais à laquelle vous avez rapidement renoncé, ce qui a suscité notre incompréhension dans un premier temps.

Nous avons rapidement compris la raison de ce revirement au vu des ordonnances publiées à partir de fin mars et des courriers échangés entre votre fédération et le ministère de la Santé. Quel effet d'aubaine ! Obtenir la garantie de financement de votre chiffre d'affaires T2A-2019 sans contrepartie ; garantie certainement plus avantageuse pour le groupe et ses établissements.

Lors de la réunion de comité de groupe du 7 mai dernier, vous avez reconnu que le chiffre d'affaire T2A comprenait l'ensemble des frais liés à l'activité et notamment la rémunération des salarié.e.s qui vous permettent de produire cette activité. Etant conscient de ce fait, vous avez délibérément vidé tous les compteurs disponibles dans vos établissements, heures supplémentaires, récupérations, fériés, congés, RTT rien n'a été laissé de côté pour faire payer une deuxième fois les salaires de vos employés. De plus, cela ne semblait pas suffisant, là où le groupe prône un dialogue social apaisé, des directions, utilisant le mensonge et le chantage à l'emploi, ont convoqué les Organisations Syndicales pour négocier des accords scélérats afin d'accroître encore plus votre profit sur le dos des personnes qui produisent les richesses de vos entreprises.

Nous sommes dans l'obligation de constater que dans le groupe ELSAN la solidarité a été remplacée par l'avidité et que les paroles du Président de la République nous annonçant que rien ne serait comme avant, n'ont pas trouvé d'échos auprès des dirigeants du groupe et de leurs représentants de directions.

Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale.

— Tél. : 01 55 82 87 71 — Fax : 01 55 82 87 77

BOURSE DU TRAVAIL — 263, rue de Paris, 93515 MONTREUIL Cédex — Case 538

— Métro : Porte de Montreuil - e-mail : ufsp@sante.cgt.fr

Avant la crise sanitaire une grande partie de vos établissements étaient prêtes à exprimer leurs désaccords sous la forme d'un mouvement national de grande ampleur. Il ne fait aucun doute que l'après sera de la même teneur et que la sortie de cette crise vous promet des jours sombres.

La Délégation CGT demande aux dirigeants du groupe :

1. **Le repositionnement de l'ensemble des compteurs et ceux à la date du 15 mars 2020,**
2. **La dénonciation de l'ensemble des accords signés pendant la crise sanitaire,**
3. **La négociation avec l'ensemble des partenaires sociaux sur la reprise d'activité, les conditions de travail, les plannings,**
4. **Le complément salaire pour le personnel passant en chômage partiel suite à un arrêt pour garde d'enfant.s.**

L'ensemble de ces demandes nous permettra d'envisager un retour à l'activité dans un climat serein et d'apaiser les tensions présentes et encore accentuées dans la période, ce dans l'ensemble de vos structures.

Dans l'attente d'une réponse que nous souhaitons favorable.

Veillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

Les élu.e.s CGT du comité de groupe

Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale.

— Tél. : 01 55 82 87 71 — Fax : 01 55 82 87 77

BOURSE DU TRAVAIL — 263, rue de Paris, 93515 MONTREUIL Cédex — Case 538

— Métro : Porte de Montreuil - e-mail : ufsp@sante.cgt.fr